



CAP MAINTENANCE DE BÂTIMENTS DE COLLECTIVITÉS

Les titulaires de ce diplôme exercent dans les bâtiments gérés par des collectivités (communes, hôpitaux, entreprises, complexes touristiques...).

Leur intervention porte sur les structures fixes (gros oeuvre, second oeuvre) ; les structures mobiles (ouvertures, mobilier) ; les réseaux et appareillages concernant la plomberie, le chauffage, l'électricité.

Des travaux de maintenance préventive (vérification, contrôle, entretien) peuvent être nécessaires. En cas de dysfonctionnement, il faut être capable de localiser la panne et d'en évaluer la gravité. On procède alors aux réparations n'impliquant pas de modification technique. Les fiches d'entretien doivent être tenues à jour.

Ces missions nécessitent la connaissance des différents matériaux et matériels, de leurs modalités de mise en oeuvre ou d'installation, des causes de vieillissement et de panne, ainsi que la maîtrise des techniques de contrôle.

LES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Outre les enseignements généraux communs à tous les CAP (français, histoire-géographie, enseignement moral et civique, mathématiques-sciences, EPS...), la formation comporte des enseignements technologiques et professionnels :

- Les élèves apprennent à lire des documents techniques (plan, notice de montage, mode d'emploi...).
- Ils étudient les différentes parties qui constituent un bâtiment (réseau électrique, réseau d'eau potable, toiture, menuiseries, revêtements muraux et de sol, vitrerie...) et leurs fonctions.

Ils apprennent à :

- trouver les raisons d'un dysfonctionnement et y remédier ;
- reconnaître les différents matériaux qui serviront aux divers travaux de dépannage ou de réfection ;
- vérifier, contrôler le bon fonctionnement et le bon état des installations ;
- organiser, planifier leur intervention en respectant les règles de sécurité.

Epreuves du domaine professionnel :

- Technologie, prévention (coeff. 4)
- Mise en oeuvre : épreuve en situation de dysfonctionnement avec prise en compte de la sécurité (coeff. 11)

Stages en entreprise

Sous statut scolaire, la durée de formation en milieu professionnel est de 12 semaines

LES DÉBOUCHÉS

Les titulaires de ce diplôme exercent leur activité dans les bâtiments gérés par des collectivités (communes, hôpitaux, entreprises, complexes touristiques...), dans des entreprises touristiques, dans des entreprises de nettoyage assurant des contrats d'entretien.

Exemple(s) de métier(s):

- Agent(e) d'entretien des collectivités,
- Technicien(ne) d'entretien et de maintenance du bâtiment,
- Technicien(ne) polyvalent

LES POURSUITES D'ÉTUDES

Le/la titulaire du CAP peut se spécialiser dans un corps d'état particulier : électricité, plomberie, installations thermiques, climatiques, frigorifiques...




POUR EN SAVOIR +



LES ÉTABLISSEMENTS EN GUADELOUPE et les taux de pression

- A Goubeyre, CFA Jean Belloc *
- Grand Bourg, Antenne de la MFR d'éducation et d'orientation de la côte sous le vent *
- Sainte Rose, MFR d'éducation et d'orientation Cadet *

- A Apprentissage
- ◆ Etablissement public
- Etablissement privé sous contrat

	moins de 1 candidat pour une place
	de 1 à 3 candidats pour une place
	au delà de 3 candidats pour une place
*	Non communiqué